



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-104

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2021-2025
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES)
	: M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER)
	: Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard
	: M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
	: M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	:	M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2021D1-1-2-104

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2021-2025
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la passation d'un marché public par voie d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Elle porte sur les travaux d'entretien de voirie pour la période 2021-2025.

La remise des offres était fixée au 30 avril 2021 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue initialement le 6 mai 2021 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : sur la base du DQE	60.0 %
2-Valeur technique: sur la base du mémoire technique sera appréciée la méthodologie mise en place pour réaliser un travail de qualité et conforme aux règles de l'art, pour le suivi de la qualité et communication avec le maître d'ouvrage/maître d'œuvre	20.0 %
3-Qualité et sécurité : sur la base du mémoire et/ou du SOPAQ sera apprécié la méthodologie/moyens/outils pour le suivi de la qualité (recensement des dysfonctionnements/résolution/archivage...)	20.0 %

LOT 1 : TRAVAUX DE RÉFECTION OU ENTRETIEN DE CHAUSSEE

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires (2 attributaires).

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFPAGE	82200 - Malause
EUROVIA	82800 - Negrepelisse
COLAS	82000 - Montauban
SPIE BATIGNOLLES MALET	82000 - Montauban
SIORAT	31600 - Muret

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 400 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SIORAT	199 242,11€
2	COLAS	214 497,45€
3	EIFFAGE	215 450,11€
4	EUROVIA	266 860,90€
5	SPIE BATIGNOLLES MALET	269 228,95€

LOT 2 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET RÉSEAUX PLUVIAL

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire (2 attributaires).

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFFAGE	82200 - Malause
EUROVIA	82800 - Negrepelisse
COLAS	82000 - Montauban
ESBTP	47310 - Estillac

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 400 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	EIFFAGE	193 052,60€
2	ESBTP	197 612,12€
3	COLAS	201 622,50€
4	EUROVIA	219 522,60€

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le lot 1 aux entreprises SIORAT et COLAS pour les montants figurant dans leurs détails quantitatifs estimatifs ;
- d'attribuer le lot 2 aux entreprises EIFFAGE et ESBTP pour les montants figurant dans leurs détails quantitatifs estimatifs ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer le lot 1 aux entreprises SIORAT et COLAS pour les montants figurant dans leurs détails quantitatifs estimatifs ;
- d'attribuer le lot 2 aux entreprises EIFFAGE et ESBTP pour les montants figurant dans leurs détails quantitatifs estimatifs ;
- d'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

† 2 JUIN 2021

† 2 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2021-2025 - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_104

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D1_1_2_104-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D1_1_2_104-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:46:26

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:47:44

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:06:33